

LE REGARD

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GENERALES



Contact : +234 821366666/822950000 Site: www.leregard.info Prix Kinshasa: 2500Fc
N° RCCM : CD/KNG/RCCM/20-B-01232 ID.NAT : 01-83-N61739N N°D'IMPÔT : A2034863S

ACCUEIL À KINSHASA DES ETRANGERS EXPULSÉS DES ÉTATS-UNIS AU COEUR DES POLÉMIQUES

Spécialiste en droit de la migration, Me Alfred Ngoyi rassure que ces migrants ne représentent aucun danger

P2

Les migrants expulsés des États-Unis, composé des péruviens et équatoriens, est arrivé à Kinshasa vendredi 17 avril 2026. Cette information a été confirmée par le ministère de la Communication et Médias. Dans une tribune, Me Alfred Ngoyi a rassuré l'opinion que le but d'un tel accord « n'est pas d'installer ces étrangers en RDC dans le cas d'espèce, mais plutôt d'inciter ces migrants à accepter de retourner volontairement dans leurs pays d'origine ou d'inciter leurs pays d'origine respectifs de réadmettre leurs ressortissants ».



L'AFC-M23 libère 311 détenus, le Gouvernement congolais 166

P3

Mise en garde contre tout monnayage des supporters au Mondial 2026

P12

ACCUEIL À KINSHASA DES ÉTRANGERS EXPULSÉS DES ÉTATS-UNIS AU COEUR DES POLÉMIQUES

Spécialiste en droit de la migration, Me Alfred Ngoyi rassure que ces migrants ne représentent aucun danger

Le premier groupe de 15 migrants expulsés des États-Unis, composé des péruviens et équatoriens, est arrivé à Kinshasa vendredi 17 avril 2026. Ils sont pris en charge dans une grande résidence située dans la commune de la N'Sele. Cette information a été confirmée par le ministère de la Communication et Médias, ministère chargé du porte-parolat du gouvernement. Après cette annonce qui a fait face à un grand tollé sur la toile en République démocratique du Congo, les réactions d'experts fusent de partout. La dernière en date est celle de Me Alfred Ngoyi Wa Mwanza, avocat spécialiste en droit de la migration. Dans une tribune, Me Alfred Ngoyi a rassuré l'opinion que le but d'un tel accord « n'est pas d'installer ces étrangers en RDC dans le cas d'espèce, mais plutôt d'inciter ces migrants à accepter de retourner volontairement dans leurs pays d'origine ou d'inciter leurs pays d'origine respectifs de réadmettre leurs ressortissants ». Lisez sa tribune ci-dessous: René Kanzuku



ACCORD D'ACCUEIL DES MIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE EN RDC

Les étrangers en situation irrégulière dans un pays d'accueil sont en principe renvoyés de ce pays.

Mais l'exécution du renvoi de ces étrangers pose toujours problème lorsque ceux-ci ne disposent pas de passeports de leurs pays d'origine respectifs. C'est pourquoi les pays d'accueil des migrants concluent avec les pays d'origine ce qu'on appelle les accords de réadmission. Ceux-ci sont importants quand on sait qu'en vertu du droit international, chaque État est souverain pour réadmettre ses ressortissants en situation irrégulière dans un État étranger.

Dans la pratique, par accord de réadmission, le pays d'origine accepte de délivrer un document de voyage de substitution pour ses ressortissants en situation irrégulière, après leur identification.

Sauf que certains États d'origine des migrants refusent de signer ces genres d'accords. Dans ces cas l'exécution du renvoi des migrants déboutés originaires de ces pays devient compliqué. Pour y pallier, les États d'accueil, dans le cas d'espèce, les USA, peuvent conclure avec un autre État tiers, la RDC, l'accord pour admettre les migrants en situation irrégulière aux USA et dont leurs pays d'origine n'ont pas signé les accords de réadmission avec les USA et qui refusent des retours volontaires dans leurs pays d'origine.

La RDC va donc accueillir ces migrants sur son sol à titre provisoire en attendant que ces derniers acceptent de rentrer volontairement dans leurs pays d'origine respectifs. Le but d'un tel accord n'est pas d'installer ces étrangers en RDC dans le cas d'espèce, mais plutôt d'inciter ces migrants à accepter de retourner volontairement dans leurs pays d'origine ou d'inciter leurs pays d'origine respectifs de réadmettre leurs ressortissants.

Car aucun migrant ne peut accepter d'être renvoyé dans un pays étranger où il va rencontrer des difficultés de réintégration. Et leurs États respectifs vont devoir les réadmettre sans condition une fois qu'ils constatent que leurs ressortissants se retrouvent dans un pays étranger avec des difficultés de réintégration.

De tels accords vont aussi décourager l'immigration dite abusive des ressortissants de ces États concernés aux USA.

Il s'agit ici non pas de la réadmission de ces étrangers en RDC mais plutôt de leur admission à titre très provisoire sur le sol congolais (comme a dit le ministre de l'information de la RDC) en dérogation aux conditions d'admission des étrangers et cela en vertu d'un accord international.

Comme a relevé le journaliste Israël Mutombo face au ministre, si cet accord profite bien aux USA, la question qui peut se poser est celle de savoir s'il profite aussi à la RDC, étant donné que les relations étatiques sont une question d'intérêts. Pour cela il faut lire cet accord. Mais dans la pratique, comme a dit le ministre de l'information de la RDC, les USA doivent financer toutes les opérations liées à la concrétisation de cet accord, comme l'établissement des documents de voyage et de séjour temporaire en RDC, le voyage, le court séjour en RDC de ces ressortissants étrangers et même certains projets sur place en leur faveur. Il sied de préciser que ces gens ne sont pas des criminels. Être un étranger en situation irrégulière dans un pays d'accueil en se faisant renvoyer de celui-ci, ne fait pas de cet étranger un criminel. L'exécution du renvoi d'un étranger est une mesure administrative et non pénale.

Me Alfred Ngoyi
spécialiste en droit de la migration

RETOMBÉES DES POURPARLERS DE LA SUISSE

L'AFC-M23 libère 311 détenus, le Gouvernement 166 prisonniers



Le neuvième tour des discussions entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23 s'est clôturé ce vendredi à Montreux, en Suisse. Si des avancées significatives ont été enregistrées sur la libération des détenus et le suivi du cessez-le-feu, des points de blocage majeurs subsistent concernant l'aéroport international de Goma et le volet judiciaire. Par ailleurs, face à la dégradation des conditions de vie dans les zones de conflit, les délégations ont réaffirmé l'urgence de protéger les civils et les infrastructures essentielles (santé, eau, éducation). Le gouvernement et l'AFC/M23 se sont engagés à garantir un accès « rapide, sûr et sans entrave » à l'aide humanitaire, tout

en insistant sur la nécessité d'éviter tout détournement ou instrumentalisation de l'assistance vitale destinée aux populations déplacées. Après cinq jours de pourparlers sous médiation internationale, impliquant le Qatar, les États-Unis, la Suisse, l'Union africaine et le Togo, en présence de la MONUSCO comme observateur, les deux parties ont tenté de concrétiser l'accord-cadre signé à Doha en novembre 2025. Sur les huit protocoles prévus, seuls deux ont, à ce jour, été formellement conclus. Libération de 477 détenus et surveillance du cessez-le-feu. Le principal acquis de ce neuvième tour de négociations réside dans l'en-

gagement mutuel de libérer des détenus endéans dix jours. Cette mesure concerne 311 personnes retenues par l'AFC/M23 et 166 par le gouvernement congolais. Parallèlement, la mise en œuvre du mécanisme conjoint de vérification du cessez-le-feu entre dans sa phase opérationnelle. Avec l'appui logistique de la MONUSCO, les premières missions de contrôle sur le terrain sont attendues d'ici une semaine. Objectif : stabiliser les lignes de front et s'assurer du respect des engagements pris à Doha pour la cessation des hostilités. Blocages persistants : Aéroport de Goma et condamnations à mort. Malgré ces avancées sectorielles, le

troisième protocole de l'accord-cadre, consacré à l'accès humanitaire et à la protection judiciaire, n'a pas pu être signé. Les discussions se sont heurtées à des divergences majeures, notamment : La réouverture de l'aéroport international de Goma, un point jugé crucial pour les opérations humanitaires dans l'Est du pays, notamment pour l'acheminement de l'aide et les activités commerciales, reste jusque-là refusée par l'AFC/M23. La levée des condamnations à mort visant certains membres de l'AFC/M23, une question de souveraineté judiciaire sensible pour Kinshasa.

La RDC et la Turquie majorent le volume de leurs échanges de 200 millions à 500 millions USD

Lors du 5^e Forum diplomatique d'Antalya organisé samedi 18 avril 2026 à Antalya (Turquie), les présidents congolais, Félix Tshisekedi, et turc, Recep Tayyip Erdoğan, ont convenu de relever le volume des échanges bilatéraux de 200 millions USD actuellement à moyen terme à 500 millions de dollars américains. Les deux dirigeants ont également réaffirmé leur détermination à relancer la commission mixte RDC-Turquie, prévue cette année à Kinshasa. Ils ont eu des discussions sur les grandes priorités du partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et la République de Turquie. La Turquie et la RDC entretiennent d'excellentes relations diplomatiques. Les deux pays avaient conclu sept accords, dimanche 20 février 2022 à Kinshasa. Ces accords portent notamment sur « la sécurité, les infrastructures, la santé, le transport », avait indiqué le chef de l'Etat congolais, saluant une « coopération gagnant-gagnant ». « Nous avons presque doublé notre volume d'échanges bilatéraux, qui était de 36,5 millions de dollars en 2018 avant la pandémie. Nous avançons décidément vers notre objectif commercial de 250 millions de dollars », avait renchéri son homologue turc.



Forte mobilisation de l'Ecidé de Fayulu à Tshangu pour le dialogue et contre la révision constitutionnelle

Ce dimanche 19 avril 2026, la place de la Résistance de Pascal, dans la commune de Masina, a accueilli une imposante matinée politique organisée par le Secrétariat Exécutif Provincial/Tshangu, sous la conduite de Mwana Mboka Justin Paypay. L'événement, rehaussé par la présence du SG Devos Kito-koko Mulenda, a été marqué par une forte mobilisation populaire et des échanges autour des enjeux majeurs du moment. Un message clair s'en est dégagé : NON à la BALKANISATION, NON à toute révision ou changement constitutionnel, et OUI à un DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF, considéré comme la seule voie pour surmonter la crise multiforme que traverse la Nation. Avec ECIDÉ, c'est Possible. COMMUNICATION ECIDÉ



La MONUSCO salue les avancées enregistrées en Suisse dans le cadre du processus de Doha entre le Gouvernement congolais et l'AFC-M23



La MONUSCO accueille favorablement les progrès enregistrés à Montreux lors des pourparlers tenus du 13 au 18 avril 2026 entre les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), dans le cadre du processus de Doha, avec la facilitation du Qatar, des États-Unis, de l'Union africaine, et avec la Suisse comme pays hôte.

La MONUSCO note avec satisfaction les avancées vers la signature du Protocole sur l'accès humanitaire et la protection judiciaire, et encourage les parties à maintenir leur engagement afin de conclure rapidement cet accord, en vue de mettre fin aux souffrances des populations affectées par le conflit.

La Mission se félicite également des engagements pris par les parties en faveur d'un accès humanitaire rapide, sûr, durable et sans entrave, dans le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, ainsi que de la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants. Elle se réjouit aussi de leur engagement à préserver les moyens de subsistance et les infrastructures, afin de protéger les droits fondamentaux des populations et de faciliter le relèvement socio-économique.

La MONUSCO encourage les parties à mener à terme les mesures de rétablissement de la confiance, notamment la libération et l'échange de détenus, avec

l'appui du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui contribue à ce processus conformément aux procédures établies. La Mission se félicite également de la signature du Mémoire d'entente entre les parties (le Gouvernement de la RDC et l'AFC/M23) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), permettant l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint élargi de vérification Plus (MCVE+).

La Mission, qui a pris part aux discussions comme observateur, réaffirme l'importance d'un mécanisme crédible, transparent et opérationnel de suivi et de vérification du cessez-le-feu, afin de contribuer à la réduction des violences. Ce mécanisme contribuera à renforcer la protection des civils et à favoriser le réta-

blissement progressif de l'autorité de l'État dans l'est de la RDC.

Conformément à son mandat, la MONUSCO se tient prête à appuyer, grâce à ses capacités logistiques et techniques, les premières missions de vérification du Mécanisme de supervision et de vérification du cessez-le-feu (MSVC/COVM), dans le cadre du MCVE+, afin de soutenir la mise en œuvre des processus de paix en cours et les objectifs fixés par les résolutions 2773 (2025) et 2808 (2025).

Le suivi du cessez-le-feu exige qu'un certain nombre de conditions indispensables soient réunies afin de permettre au mécanisme d'opérer de manière crédible, sûre et efficace. Ces conditions comprennent la cessation de l'usage de drones

offensifs, la fin du brouillage et de l'usurpation des signaux GPS, la pleine liberté de mouvement du personnel et des moyens de la MONUSCO, ainsi que l'utilisation sûre des aéroports et de l'espace aérien.

La Mission encourage enfin les parties à maintenir l'élan actuel, à traduire ces avancées en résultats concrets sur le terrain, et à poursuivre les négociations sur les protocoles restants, au bénéfice des populations civiles affectées par le conflit.

René Kanzuku

PROCESSUS DE PAIX EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le CIC sensibilise la jeunesse sur la mise en place de la commission «Vérité, Réconciliation et Cohésion nationale»



Dans le cadre de ses consultations sur son initiative de la mise en place d'une commission «Vérité, Réconciliation et Cohésion nationale», le Conseil inter-religieux congolais -CIC-, chapeauté par l'archevêque Dodo Israël Kamba, a échangé ce jeudi 17 avril 2026 à son siège de la 6 Rue Limete, avec les délégations de l'Union des jeunes des confessions religieuses -UJECO-, du Conseil national de la jeunesse -CNJ- et du Rassemblement des anciens étudiants en Relations internationales de l'UPN.

Au cours de leurs échanges, particulièrement animés entre les jeunes et le CIC, l'Archevêque Dodo Kamba a exhorté la jeunesse à l'engagement patriotique et au sens des responsabilités.

Le patron du CIC a expliqué que cette

rencontre visait à intégrer les jeunes dans le processus de recherche d'une paix durable. « C'est dans le cadre de la ronde que nous avons entamée il y a quelque temps, où nous sommes allés à la rencontre des politiques et de la société civile. Aujourd'hui, nous avons reçu cette frange représentative de la jeunesse pour parler de l'initiative de la commission Vérité, Réconciliation et Cohésion nationale », a-t-il déclaré.

Et d'insister sur le poids démographique des jeunes en RDC: « Le Congo est constitué essentiellement de jeunes, à plus de 70 %. Faire quelque chose sans cette jeunesse, c'est se tirer une balle dans le pied. Sans la jeunesse, il est impossible de réaliser quoi que ce soit ».

Pour le président du CIC, la jeunesse

doit être au cœur de toute démarche visant la paix durable. « Si cette jeunesse ne travaille pas, ne milite pas pour sa paix, elle héritera du trouble. C'est elle qui est l'héritière de tout ce qu'il y a dans le pays », a-t-il affirmé, se disant satisfait de la qualité des échanges.

De son côté, le représentant de l'UJECO, Célestin Amagito, a exprimé son adhésion claire à la démarche: « Notre réaction est très, très positive et nous remercions sincèrement le CIC pour l'initiative. Nous n'allons pas seulement accompagner, mais marcher ensemble ».

Et le vice-président du Conseil national de la jeunesse de renchérir: « Nous sommes particulièrement contents de l'initiative. C'est la première fois que ce genre de démarche se reproduit à ce ni-

veau. La jeunesse ne doit pas être spectatrice, mais participer activement ».

Le représentant des anciens de l'UPN a, pour sa part, insisté sur l'importance de l'appropriation de cette démarche par sa génération: « Nous sommes très contents d'être invités. Cela nous a permis de comprendre la démarche du CIC. La jeunesse, c'est le socle. Nous devons nous approprier cette initiative et accompagner le CIC pour la réussite de cette mission ».

René Kanzuku

Le Gouverneur et le président de l'Assemblée provinciale de l'Équateur convoqués à Kinshasa



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'INTERIEUR, SECURITE,
DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES

VICE - PREMIER MINISTRE
CENTRE DE TRANSMISSION DES DONNEES

MESSAGE OFFICIEL

DESTINATAIRE : PRESI ASSPRO EQUATEUR
PROGOU / EQUATEUR

R.P.T : PRESIREP
PREMIN
VICE / MININTERSEDEC
VICE / MIN.AFF.COUT
IG / IGTER
CG / PNC
AG / ANR
DG / DGM

TEXTE ET SIGNATURE

N°25/CAR/VPM/MININTERSEDECAC/SLB/J/ENN/149/2026 DU 18 AVR 2026 STQ

VOUS SALUER ET VOUS INSTRUIRE STOP TOUTES AFFAIRES CESSANTES STOP VOUS DEVOIR REJOINRE KINSHA
STOP A LA PREMIERE OCCASION STOP MOTIF CONSULTATIONS STOP SENTIMENTS PATRIOTIQUES FULLSTOP

SHABANI LUKOO BIHANGO J.

La province de l'Équateur traverse une période de forte instabilité politique et institutionnelle, caractérisée par des conflits entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif provincial. Pour mettre fin à cette crise, à travers un télégramme signé samedi 18 avril 2026, le ministre de l'intérieur Jacquemain Shabani a rappelé d'urgence à Kinshasa le Gouverneur de la province, Bobo Boloko Bolumbu et le président de l'Assemblée, Delsy Mata. Pour rappel, une situation inhabituelle a perturbé dernièrement le fonctionnement de l'Assemblée provinciale de l'Équateur. Deux chats ont été retrouvés morts à l'intérieur de l'hémicycle, précisément au moment où les députés provinciaux s'apprétaient à examiner un réquisitoire de la Cour de cassation visant à autoriser des poursuites judiciaires contre le Gouverneur Bobo Boloko. Cette découverte provoquera une vive émotion et un climat de suspicion au sein de l'institution. « Personne ne veut accéder à l'hémicycle pour le moment », selon des sources concordantes.

Justice Kangamina

Le Procureur Général près la Cour de cassation ouvre des enquêtes sur la gestion d'1 million USD décaissé pour un documentaire de Frivao réalisé par Divo Sarl

Le ministre de la Justice a donné des injonctions au Procureur général près la Cour de cassation d'enquêter sur le contrat conclu entre le Fonds de réparation et d'indemnisation des victimes des activités illicites de l'Ouganda -FRIVAO- et Divo Sarl sur la réalisation d'un documentaire sur le Genocost. «Le ministre d'Etat, ministre de la Justice et garde des Sceaux, informe l'opinion publique qu'il a donné injonction au procureur général près la Cour de cassation d'ouvrir des enquêtes judiciaires sur la gestion des fonds publics liés au contrat conclu entre le Fonds de réparation et d'indemnisation des Victimes des activités illicites de l'Ouganda (Frivao) et de société Divo Sarl relatif à la réalisation d'un documentaire sur le Genocost», a-t-on lu dans un communiqué signé par Guillaume Ngefa, ministre de la Justice et garde des sceaux. Les informations disponibles sur ce contrat laissent apparaître de fortes présomptions d'irrégularités, notamment le décaissement de plus d'1 million de dollars américains, dont une partie demeure sans justification, l'absence de livrables conformes aux stipulations contractuelles ainsi que des violations manifestes des règles de gestion des finances

publiques et de passation des marchés. «Dans ce cadre, le ministre de la Justice a ordonné au procureur général près la Cour de cassation d'identifier toutes les personnes impliquées et d'engager des poursuites judiciaires appropriées; de poser les actes d'enquête nécessaires (auditions, perquisitions, saisies, réquisitions bancaires et financières, expertises); de prendre toutes mesures conservatoires pour protéger les intérêts financiers de l'Etat, y compris le gel et la saisie des avoirs des personnes concernées », a rapporté une source de l'ACP. La semaine dernière, le ministre d'Etat, ministre de la Justice et garde des Sceaux avait déjà révélé des irrégularités présumées dans ce dossier, évoquant notamment des décaissements importants sans contrepartie visible dans le cadre du projet de réalisation d'un documentaire sur le Genocost. Il avait alors annoncé des actions judiciaires imminentes afin de faire toute la lumière sur la gestion de ces fonds publics. Le ministre d'Etat a rappelé que cette démarche s'inscrit dans la politique du Gouvernement visant à lutter contre l'impunité, protéger les deniers publics et promouvoir la bonne gouvernance.

MINISTRE DE LA JUSTICE
Le cabinet

COMMUNIQUE N°25/DJK/CAB/ME/MIN/38GS/2026

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, informe l'opinion publique qu'il a donné injonction au Procureur Général près la Cour de Cassation d'ouvrir des enquêtes judiciaires sur la gestion des fonds publics liés au contrat conclu entre le Fonds de Réparation et d'Indemnisation des Victimes des Activités Illicites de l'Ouganda (FRIVAO) et la société DIVO SARL, relatif à la réalisation d'un documentaire sur le GENOCOST (Genocide pour des gains économiques).

Les informations disponibles sur ce contrat laissent apparaître de fortes présomptions d'irrégularités, notamment : le décaissement de plus d'un million de dollars américains, dont une partie demeure sans justification ; l'absence de livrables conformément aux stipulations contractuelles ; des violations manifestes des règles de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Ces faits sont susceptibles de constituer l'infraction de détournement des deniers publics. Dans ce contexte, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a donné injonction au Procureur Général près la Cour de Cassation :

- d'identifier toutes les personnes impliquées et d'engager les poursuites judiciaires appropriées ;
- de poser les actes d'enquête nécessaires (auditions, perquisitions, saisies, réquisitions bancaires et financières, expertises) ;
- de prendre toutes mesures conservatoires pour protéger les intérêts financiers de l'Etat, y compris le gel et la saisie des avoirs des personnes concernées.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, rappelle que cette injonction s'inscrit dans la droite ligne de la politique pénale du Gouvernement, résolument engagé à lutter contre l'impunité, protéger les deniers publics et garantir la bonne gouvernance.

Fait à Kinshasa, le 17 avril 2026
Cellule de Communication



SANTÉ SEXUELLE ET RÉPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS

CAFCO clôture le projet SHARP avec succès, après 4 ans d'exécution

À la faveur d'un atelier final d'évaluation tenu à Kinshasa, le Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise -CAFCO- a clôturé mercredi 15 avril 2026 le projet Solutions for Supporting Healthy Adolescents and Rights Protection -SHARP- avec succès, accompagné des parties prenantes: les chefs coutumiers, les chefs de confessions religieuses, les ONG, les médecins, les journalistes, le gouvernement et les influenceurs numériques.

Cette activité conduite par Madame Mimie Mopunga, Directrice Exécutive adjointe du CAFCO, avec la participation active des parties prenantes présentes dans la salle, dont l'Armée du Salut, l'Islam, l'Eglise protestante, l'Eglise catholique et les chefs coutumiers, a eu lieu dans la salle Kahuzza Biega, du bâtiment administratif du ministère de l'intérieur, situé dans la commune de Lingwala. Prenant la parole au nom de Madame Grâce Lula Hamba, Directrice Exécutive du CAFCO, Me Josépha Pumbulu Mbimi, chargée des programmes du CAFCO a déclaré: «Le projet SHARP arrivant à son terme, le Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO) organise cet atelier final avec vous, en votre qualité de parties prenantes, afin qu'ensemble nous puissions mener une évaluation des résultats, tirer les leçons des bonnes pratiques et définir des stratégies pour la pérennisation des acquis».

Et d'ajouter: «A l'issue de cette rencontre, le CAFCO souhaite que vous puissiez évaluer les activités réalisées durant ces quatre années, construire une stratégie commune pour pérenniser les acquis du projet et, le cas échéant, formuler des recommandations. Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement tous nos partenaires. Votre engagement et votre détermination ont rendu ce projet possible et ont permis des opérations de grande envergure».

Au cours de ces assises, le projet SHARP a été scrupuleusement évalué dans une ambiance des jeux de question-réponse entre les parties prenantes et les membres du CAFCO. Après ce moment, les résultats obtenus au cours de ces 4 années ont été présentés, entre autres les 60 bénéficiaires (les leaders des organisations des jeunes, des confessions religieuses et les organisations des femmes) de la formation en plaidoyer SMART dans les trois provinces ciblées par le projet: Kinshasa, Kongo Central et Kwilu. Le projet a également contribué à reproduire les documents réglementaires et normatifs relatifs à la SSR des adolescents et jeunes misent à notre disposition par le PNSA. Ces documents ont été remis au PNSA pour assurer la vulgarisation. À travers les dialogues de responsabilité sociales et des ateliers, CAFCO a mis à la disposition des prestataires les exemplaires du protocole de Maputo et les normes et directives des soins complets d'avortement axé sur la femme. Financé par l'Union Européenne pour une durée de quatre ans, soit de 2022 à 2026, ce projet a été mis en œuvre simultanément dans six pays de la région des Grands Lacs (Burundi, Kenya, RDC, Rwanda, Tanzanie et Zambie) par un consortium d'ONG nationales et internationales composé de: HAI (qui a assuré la coordination), EAN-NASO, F2A, RINADH, CAFCO, MedRAP et RINGOF.

René Kanzuku



Dodo Kamba échange avec le Cadre de concertation de la société civile sur la «Commission vérité et réconciliation», préalable du dialogue national inclusif



Le Conseil interreligieux congolais -CIC- dirigé par l'archevêque Dodo Israël Kamba poursuit ses consultations de vulgarisation du projet de Commission Vérité et Réconciliation, comme préalable avant le dialogue national inclusif. Il a reçu mercredi 15 avril à l'église «Sacerdoce Royal» de Limete, siège du CIC, une importante délégation du Cadre de concertation de la société civile en RDC, conduite par sa Coordonnatrice, Rachel Sunzia. Cette rencontre s'inscrit dans la suite des consultations engagées autour de la sensibilisation sur l'initiative de la mise en place d'une commission «Vérité, Réconciliation et Cohésion nationale» en vue du retour de la paix durable en RDC. Selon l'archevêque Dodo Kamba, cette rencontre est une étape visant à intégrer les avis de la société civile dans la démarche en cours. «Avec les politiques, nous avons

eu un autre type de discours. Il était important de recueillir également les avis de la société civile. Les échanges ont été différents, et c'est ce que nous voulions pour enrichir notre rapport. Nous sommes très satisfaits», a-t-il déclaré. Sur la possibilité d'une synergie avec la société civile, le président du CIC s'est montré confiant quant à une convergence d'actions. «Nous faisons partie d'une même composante. Il y a une diversité dans le fonctionnement, mais nous partageons le même langage et les mêmes points de vue. Nous avançons très bien et, à l'avenir, nous mènerons des actions communes sur d'autres questions importantes du pays. C'est une dynamique d'unité», a-t-il affirmé. De son côté, Rachel Sunzia a salué l'initiative du CIC et l'ouverture faite à la société civile dans ce processus. «Nos impressions sont bonnes. Nous remercions l'archevêque Dodo Kamba pour cette démarche. Il nous a permis de comprendre la vision du CIC, notamment autour de la commission "Vérité, Réconciliation et Cohésion nationale", ce qui est important», a-t-elle indiqué. La coordonnatrice du cadre des concertations de la société civile a également souligné la nécessité d'impliquer davantage les acteurs non politiques dans les initiatives de paix. «Plusieurs initiatives ont été menées sans la consultation de la société civile. Cette fois-ci, nous sommes ravis d'être associés. Nous n'allons pas seulement accompagner, mais marcher ensemble», a-t-elle lâché. Pour le CIC, cette rencontre est une étape supplémentaire dans la construction d'un consensus autour de cette initiative, présentée comme un préalable à un dialogue national inclusif.

Rédaction



EDITEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
René Kanzuku
+243 821 366666

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Landry Gombo
DIRECTEUR DE RÉDACTION
Schilo Tshitenga
+243 822950000
REDACTEUR EN CHEF
Justice Kangamina M.

RÉDACTION CENTRALE
Auxense Katasa
Blaise Puala
Christelle Luyindula
Landry Gombo
Loudie Mukumbi
Rabby Lokate
René Kanzuku
Rhudy Mialoundama
Sarah Gere
Schilo Tshitenga
Prisca Bamenga
Blaise Bonduku
Myrthe Ekuba

CORRESPONDANTS

Anicet Cito
(Nord-Kivu)
Justice Kangamina
(Tshopo)
Isidoros Karderinis
(Athènes Grèce)
Elysée Mutingwa
(USA-Indianapolis)
Joël Konalowo (Tshopo)
Thierry Bahati Rafiki
(Ituri)

TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

Alba Ngalula
MARKETING/COMMERCIAL

Prisca Bamenga
DESIGN&LAYOUT

E-Wink
+243 903064750

WEBMASTER
Schilo Citeng

Finances/DigitalCom
Schilo Citeng

ADRESSE
Av. Nkuka N°15
Mont-Ngafula

Le ministère des Sports met en garde contre tout monnayage des supporters au Mondial 2026



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET LOISIRS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE OFFICIEL

Le Ministère des sports et loisirs a, dans un communiqué publié ce dimanche avril 2026, mis en garde l'opinion publique contre tout monnayage de participation des supporters, dans le cadre de l'accompagnement au Mondial football 2026, prévu aux États-Unis, au Canada et au Mexique. « Le Ministère des sports et loisirs informe l'opinion publique que, dans le cadre de l'accompagnement des Léopards football seniors messieurs à la Coupe du Monde 2026, organisée aux États-Unis, Canada et Mexique, qu'aucune opération de vente, de collecte des fonds ou de monnayage pour la participation des supporters, n'a été autorisée », lit-on dans le document. Le Ministère rappelle avec fermeté qu'aucun individu, ni aucune structure n'est mandaté pour des voyages et aucun frais n'est exigé

pour accompagner les Léopards de la RDC. Et de prévenir, toute personne se réclamant du Ministère, pour solliciter de l'argent, agit de manière frauduleuse. Donc, la population est appelée à ne verser aucun montant et à vérifier les informations via les canaux officiels en dénonçant tout cas suspect. Par ailleurs, le Ministère des sports et loisirs de la RDC, a réaffirmé son engagement pour protéger les citoyens congolais contre toute forme d'escroquerie, afin d'assurer leur encadrement transparent dans le cadre de participation des fauves de la RDC, au Mondial 2026. Rappelons que la RDC entrera en lice contre le Portugal, le 17 juin prochain, au NRG stadium, à Houston ville, aux États-Unis d'Amérique, pour le compte de la première journée du groupe K, de cette phase finale de la Coupe du Monde Fifa 2026.

Le Ministère des Sports et Loisirs informe l'opinion publique que, dans le cadre de l'accompagnement des Léopards à la Coupe du Monde 2026, organisée aux États-Unis, Canada et Mexique, aucune opération de vente, de collecte de fonds ou de monnayage de participation des supporters n'est autorisée.

Le Ministère rappelle avec fermeté qu'aucun individu ni aucune structure n'est mandaté pour organiser ou vendre des voyages au nom du Ministère ou du Cabinet du Ministre. Aucun frais n'est exigé pour accompagner les Léopards.

Toute personne se réclamant du Ministère pour solliciter de l'argent agit de manière frauduleuse. La population est appelée à ne verser aucun montant, à vérifier les informations via les canaux officiels et à dénoncer tout cas suspect.

Le Ministère réaffirme son engagement à protéger les citoyens contre toute forme d'escroquerie et à assurer un encadrement transparent des supporters dans le cadre de la participation des Léopards à la Coupe du Monde 2026.

Fait à Kinshasa, le 18 Avril 2026
Ministère des Sports et Loisirs